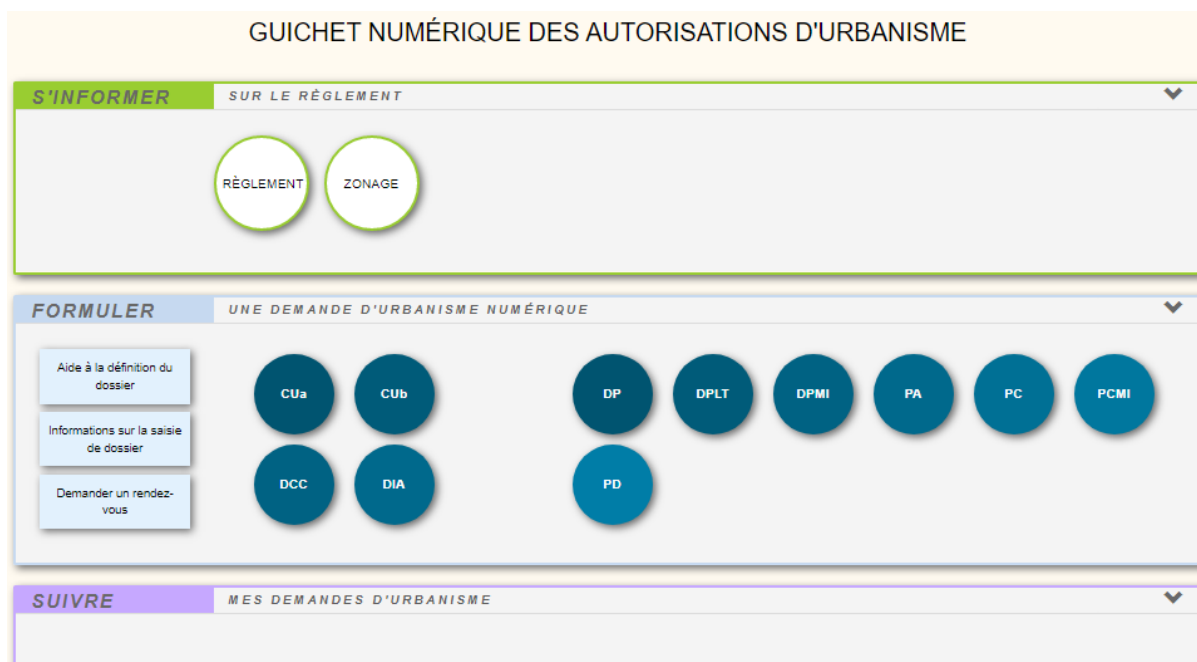


Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme

Nous avons le plaisir de vous annoncer la création d'un nouveau service en ligne au sein de votre commune de Saint Martin de Queyrières, le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme.

Ce portail sera accessible à partir du 1er janvier 2022 à l'adresse suivante : <https://urbanisme.geomas.fr/gnau>

Depuis votre espace personnel, vous pourrez déposer votre demande de permis de construire ou de déclaration préalable et échanger avec l'administration.



Chaque échange générera un accusé de réception et une mise à jour de votre dossier; vous pourrez ainsi suivre l'évolution de votre demande en temps réel.

Pour les personnes qui n'ont pas accès au numérique ou qui ne sont pas à l'aise avec l'outil, il sera toujours possible de déposer en format papier le dossier en mairie, ou de l'adresser par voie postale.